

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

/MCB

Objet

ATASTROPHE D'EL ASNAM :  
aide exceptionnelle au  
S.P.F.

80147

DATE DE CONVOCATION

17 novembre 1980

DATE D'AFFICHAGE

17 Novembre 1980

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 21

Nombre de votants 26

Pour 26

Contre

abstention

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt  
le vingt et un novembre

à 20 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur LIS.

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHÉ, MM. BOUTET, LACHAUD,  
BOUCHET, DUFOUR, PAPEAU, COLLE, MONTRON, POUGET, BOISARD, GUICHAOUA  
MAURELLET, BROTEAU, BERLAND, DUFEIL, PELLETIER, TAP, CABAL,  
Mme TACQUET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUJARD par M. BOUCHET - M. TETARD par M. DUFOUR  
BOULAN par M. BROTEAU

Absents : MM. POUMAILLOUX par M. BOUTET  
NAULIN par M. MONTRON  
VIAUD

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Par lettre du 11 octobre 1980, Madame le Secrétaire  
Général du S.P.F. (Secours populaire Français) comité de la  
Charente-Maritime sollicite l'attribution d'une subvention  
exceptionnelle, pour lui permettre de venir en aide aux  
sinistrés du séisme d'EL ASNAM en ALGERIE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la demande présentée par le Comité Départemental du S.P.F.  
(Secours Populaire Français) en date du 11 octobre 1980,

Vu la proposition de la Commission des Finances en date du  
14 novembre 1980,

DECIDE :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 F, au comité  
départemental du S.P.F., pour venir en aide aux sinistrés du  
séisme d'EL ASNAM
- d'imputer la dépense correspondante au chapitre 951 article 691  
du Budget 1980, la somme étant prélevée sur le crédit des  
"Dépenses imprévues".

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
le Maire,



Pierre LIS.